

AVIS PUBLIC d'entrée en vigueur d'un règlement Règlement numéro 311-2023 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2024

Veuillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 novembre 2023, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 311-2023 intitulé : « Règlement numéro 311-2023 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2024 ».

Ce règlement a pour objet de fixer la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2024.

Le Règlement numéro 311-2023 fixant la taxation et la tarification pour l'exercice financier 2024 est entrée en vigueur le 8 janvier 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 11 janvier 2024.

Sonia Tremblay Directrice générale Greffière-trésorière